



GAZETTE DU JOUR.

FRANÇOIS, de grands évènements se préparent ; je suis en *Vedette* : tout ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis ; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

Du mardi 12 mars 1793.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

De Londres, ce 5 mars. Le jour que la division des gardes s'est embarquée, le chevalier Afgyl a le premier sauté dans le bateau, en s'écriant : « il y a long-temps que je cherche l'occasion de pouvoir être utile à une princesse malheureuse à qui je dois la vie ; je me croirois trop heureux, si je puis la sacrifier pour elle ! » Vous vous rappelez que ce jeune officier, pris par les Américains, & fortement soupçonné d'être espion, fut condamné à être pendu, & que la reine de France, cédant aux instances de madame Afgyl, mère du prisonnier, a sollicité & obtenu sa grace auprès du congrès américain. Le capitaine Afgyl croit aujourd'hui en montrer sa reconnaissance en entrant dans la lice pour sa bienfaitrice.

Tous les Français (ils sont au nombre de 500) qui ont été menés dans les ports de Douvres, viennent d'être mis dans la prison mal-saine de Deal, d'où l'on écrit qu'on a pris dans les Dunes, trois corsaires français en moins de trois heures.

Le cutter *the Spitfire*, capitaine Durham, a seul

fait plus de prises cette année que les autres petits bâtimens du roi dans les mêmes parages : il vient de rentrer à Portsmouth. Etant tout proche de Dieppe, il vit un corsaire républicain, qui avoit, sous sa protection deux petits caboteurs. Le capitaine Durham mit sa chaloupe en mer pour s'en emparer ; il étoit près des côtes, trop près même, car il appêçut environ 2000 hommes armés sur le rivage, ayant avec eux de l'artillerie, qu'ils tiroient sur lui avec beaucoup d'acharnement. Voyant l'impossibilité absolue d'amener les prises avec lui, il coula bas le corsaire, & mit le feu aux caboteurs, dont un étoit chargé d'eau-de-vie de Coignac, &c.

Fin du manifeste des états-généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas.

Concitoyens, ne vous laissez pas séduire par ces phrases trompeuses. Ne perdez pas de vue qu'on abuse indignement des mots de liberté, d'esclavage, d'oppression. Ceux qui se sont emparés du gouvernement en France, & qui s'arrogent le droit de décider si arbitrairement sur le bonheur

des autres nations, n'ont que trop prouvé en quoi consiste cette bienveillance qu'ils disent avoir pour les autres peuples, & ce qu'ils entendent par le despotisme & la violence. Cette bienveillance de leur part se manifeste en semant la discorde, en dépouillant les peuples de leurs privilèges les plus chers & les plus sacrés, en détruisant même les fondemens sur lesquels repose leur indépendance. Les dons qu'ils leur offrent sous les beaux noms de liberté, de fraternité, ne sont que cette licence effrénée & cet athéisme, dont ils se glorifient publiquement. Ces dons sous le meurtre, le pillage, la famine, & le bouleversement général, sous lequel eux-mêmes gémissent. Ils donnent le nom d'esclavage à toute institution civile & religieuse, à tout ce qui a été respecté jusqu'ici chez les hommes, à tout ce qui est nécessaire au bonheur, à l'existence même des sociétés.

Les peuples ne peuvent exister sans un gouvernement qui les dirige. Les principes, que les Français veulent propager à main-armée, ne sont propres qu'à détruire tous les gouvernemens, & à semer par-tout, au lieu de la sûreté & du bon ordre, la confusion & l'anarchie.

Entre tous les sujets d'étonnement & d'indignation que nous fournit cette proclamation, dont nous devons démontrer l'absurdité à nos concitoyens, nous ne pouvons passer sous silence ce qui est dit de ce petit nombre d'hommes pour la plupart inconnus, mais non moins méprisables, qui, sous le nom de *comité Batave*, s'attribue un pouvoir imaginaire, & qu'on nous indique comme devant, à l'instar de la malheureuse France, établir chez nous une prétendue convention nationale. Comment a-t-on pu s'imaginer de gagner par une pareille perspective les esprits de nos sages compatriotes ? serions-nous donc réduits à soumettre nos biens, nos fortunes, nos vies, à l'arbitraire d'un vil nombre d'individus, ignorans, inconnus, ramassés dans la fange, qui en disposeroient à leur gré, jusqu'à ce que ce pouvoir passât, entre les mains d'une soi-disante convention, qui, comme nous le voyons dans notre voisinage, seroit entièrement vendue à la France, & qui seroit refluer chez nous les mêmes maux dont cette dernière est accablée ? serions-nous donc réduits à ce malheur, au lieu de continuer à vivre sous un gouvernement doux & florissant ? comment a-t-on pu espérer que de telles idées seroient accueillies chez un peuple sage & prudent, dont le

caractère est absolument étranger à toutes ces innovations funestes, & accoutumé à un gouvernement paternel & modeste !

Nous sommes convaincus qu'il est inutile d'avertir nos concitoyens de ne pas prêter l'oreille aux invitations qui leur sont faites de se ranger sous les drapeaux de cette prétendue liberté ; ni aux menaces insignifiantes qu'on emploie pour les détourner des moyens de défense que la nature nous offre. Il est impossible qu'il se trouve parmi eux des hommes assez lâches, assez dénaturés pour se joindre aux ennemis de la patrie, & porter avec eux la dévastation & la misère au sein de leurs concitoyens, en attirant sur eux ces maux irréparables, suite nécessaire de la cupidité, dont tout pays envahis par les armées françaises font la funeste expérience.

Nous nous attendons que tous nos citoyens, mettant de côté l'esprit de parti qui les divise, réuniront leurs efforts aux nôtres, & à ceux de tous les vrais amis de la patrie, afin de défendre, avec la protection divine, le pays qui les a vu naître, & soustraire au joug insupportable de hordes barbares & étrangères, les gages précieux de leur religion, de leur liberté, de leur indépendance. Nous l'attendons de leur patriotisme & de leur courage.

Nous nous persuadons qu'ils ne se laisseront pas effrayer par les tableaux exagérés des forces qu'on prétend s'avancer contre nous, avec lequel nos illustres ancêtres ont tenu têtes à ces mêmes Français, à une époque où les puissances les plus formidables de l'Europe ne combattoient pas avec nous comme aujourd'hui, mais contre nous.

Nous nous persuadons qu'ils n'oublieront ni la favorable situation de notre pays, qui dans la saison actuelle oppose des obstacles invincibles à la marche de nos ennemis, ni le zèle & l'activité du gouvernement, qui mettra tout en œuvre pour le succès des efforts communs, ni enfin l'assistance que nous devons attendre sous peu de la part de nos fidèles alliés.

Et s'il étoit nécessaire d'ajouter encore à ces réflexions importantes pour fortifier nos concitoyens dans la ferme résolution de tout risquer pour la défense de la patrie, alors nous présenterions à leurs yeux l'exemple des habitans de nos voisins de la Belgique, qui, après avoir appelé chez eux ce même général & ces mêmes soldats français, qui devoient y venir comme des

libérateurs, recueillent aujourd'hui les fruits amers de leur imprudence.

Puisse la divine providence qui, si souvent, a délivré notre République des plus imminens dangers, la préserver à jamais de pareils libérateurs & de pareils amis!

De Berlin, ce premier février. — Lettre de M. de Hertzberg à...

..... « C'est par ordre exprès du roi, & à l'imitation de l'impératrice de Russie, que j'ai été obligé de rayer MM. Condorcet & Bitaubé de la liste de mon académie, à cause de leurs principes outrés. Je sens bien que le premier ne s'en souciera pas tant que le second, qui perd par-là une pension de 600 écus.

» J'ai lu, le 24 janvier, dans une assemblée publique de l'académie, un mémoire, pour prouver qu'un gouvernement monarchique peut être bon & préférable au républicain, & j'ai tâché de le prouver, tant parce qu'il est plus facile de concilier l'intérêt public avec l'intérêt d'un seul homme, qu'avec celui de la multitude, qui est toujours despotiquement gouvernée par un dictateur formel ou caché, tel que Cromwel, Pitt, ou votre Robespierre; de sorte que selon moi, il n'a jamais existé, & ne peut exister qu'un gouvernement monarchique, & par l'exemple de la monarchie prussienne qui, depuis quatre cents ans, a été bien gouvernée par les premiers de la maison de Hohenzolhen, & supérieurement par Frédéric II, quoique je connoisse qu'il a eu ses imperfections, qui sont inséparables de l'humanité. Quand cette petite pièce sera imprimée je vous l'enverrai, & je crois qu'en y ajoutant mes deux dissertations précédentes sur la meilleure forme de gouvernement, & sur la monarchie prussienne non despotique, ainsi que la monarchie prussienne de Mirabeau même, vous trouverez mon raisonnement fondé, & je voudrois le soutenir contre votre Condorcet.

» Je trouve que votre nation agit injustement, & même avec cruauté contre Louis XVI. Il a été le meilleur de vos rois, depuis Charlemagne, quoique faible, ce qui doit lui être mis en ligne de compte, ainsi que d'avoir donné la naissance aux états qui le condamnent, non selon les règles d'une stricte justice, mais d'une fausse politique. J'ai eu l'idée, & je l'ai proposée, que le roi devoit envoyer un officier éloquent, comme héraut & comme ambassadeur, & comme Pyrrhus envoya Cynéas au sénat

romain, pour demander par une harangue pathétique en plein sénat, la vie & la liberté du malheureux roi, en offrant des conditions honnêtes. Mais on n'y a pas fait plus d'attention qu'aux propositions que vous m'avez faites, & d'après lesquelles dans ce temps-là, on aurait pu conserver le roi de France avec votre nouvelle constitution. J'aurois fait valoir dans cette harangue que, comme la nation française vouloit en tout imiter l'ancienne Rome qui chassa, mais n'assassina pas les Tarquins, elle devoit le faire aussi dans cette occasion, & s'assurer par ce moyen généreux la reconnaissance de sa République..... Ceci reste entre nous.

De Mayence, ce 24 février. Les commissaires de la convention nationale viennent de mettre en vigueur les décrets des 15 & 17 décembre. Plusieurs ecclésiastiques qui refusoient de prêter le serment prescrit, ainsi qu'un négociant, nommé Daniel Dumont, connu par son esprit revêché, ont été transportés hier de grand matin au-delà de Cassel, pour se rendre auprès de ceux dont ils défendent les intérêts avec tant de chaleur, en cherchant à inspirer au peuple l'idée la plus défavorable des Français. La même chose est arrivée aux curés de Niedersandheim, d'Oberolm, de Bingen, & aux deux vicaires de ce dernier.

Ce matin, le son des cloches des six églises, des six sections, donna le signal pour le commencement des assemblées primaires. Les citoyens patriotes s'assemblèrent pleins de confiance pour célébrer l'acte le plus solennel, & exercer un droit, arraché à leurs ancêtres par des despotes, le droit d'élire en hommes libres, pour administrer les loix, des fonctionnaires publics qui rendent hommage au peuple souverain, à la liberté, à l'égalité; quelques sections furent peu nombreuses, beaucoup, craignant les moustaches prussiennes, n'osèrent se montrer. Les aristocrates eurent beau menacer ceux qui se déclareroient pour la France, l'assurance des amis de la liberté leur en imposa tellement qu'ils n'osèrent plus se montrer. Comme il n'a pas été possible de finir entièrement les élections, les sections se rassembleront encore demain à 9 heures du matin pour continuer. Ceux qui persévéreront dans leur attachement aux princes d'Allemagne, n'auront qu'à se l'imputer à eux-mêmes, si on les traite comme des ennemis de la France, en les rendant au parti dont ils attendent leur bonheur.

De Spire, ce 26 février. La garnison de cette ville vient de prouver son civisme par un grand

désintéressement, n'ayant voulu recevoir aucun salaire pour les ouvrages de fortifications qu'elle a exécutés sur la rive du Rhin, pendant la saison la plus rigoureuse. Elle fait don d'une somme de 3000 livres environ pour les frais de la guerre. Le premier bataillon de la Haute-Saône donne une somme de 1000 livres environ. Les officiers & canonniers de la compagnie d'artillerie volante de cette division font également un don pour les frais de la guerre, de trois jours de leur solde; & enfin, les officiers qui composent l'état-major de cette division, commandée par le général Meunier, offrent 2000 livres. Ainsi, vous voyez, mon cher concitoyen, combien le témoignage de ce civisme est digne de notre admiration & de notre zèle.

C O N V E N T I O N N A T I O N A L E .

Présidence du citoyen Genfonné.

Suite de la séance du dimanche 10 mars.

La discussion sur le tribunal révolutionnaire a amené le décret suivant:

ART. I^{er}. Le tribunal révolutionnaire connoitra de toute entreprise, complots & attentats contre la liberté, & la souveraineté du peuple, contre l'unité, l'indivisibilité, la sûreté intérieure & extérieure de la République, de tout complot tendant à l'établissement de la royauté, enfin de tout crime relatif à la fabrication de faux assignat.

Une lettre du maire de Paris fait part que le conseil-général est dans la plus vive inquiétude. On veut aller fermer les barrières; le conseil s'y oppose, attendu qu'il y a un décret qui défend de les fermer sans une autorisation; il a envoyé dans toutes les sections. Bientôt le maire vient lui-même rendre compte de l'état de Paris, ainsi que Salettes; ils annoncent le retour du calme.

Une lettre des commissaires de la Belgique apprend que toute l'armée se réunit à Louvain, que Dumourier préside à toutes les opérations, que l'armée est composée de deux classes de soldats; les uns vaillans, pleins d'ardeur & de courage; les autres lâches & malveillans, qui fuyent lors

même qu'il n'y a pas de dangers. Le calme règne à Bruxelles, grâces à l'exacte discipline qu'on y observe.

Séance du lundi 11 mars.

Beaucoup de dons patriotiques sont offerts au commencement de la séance.

Décret qui augmente le traitement des préposés aux douanes, qui n'ont pas 600 livres.

Le tribunal d'Amiens, qui a jugé un prêtre réfractaire & qui l'avoit trouvé innocent, mandé à la barre, paroît; il convient de son erreur. On improuve sa conduite, on le renvoie à ses fonctions. Le motif de l'improbation est que les corps administratifs & non les judiciaires doivent connoître seuls des faits d'émigrations.

Le ministre de la guerre envoie sa démission. On vouloit d'abord la refuser; mais on l'accepte. Beurnonville préfère le parti de combattre au départ du ministère.

On décrète la réunion de Namur & de sa banlieue.

Les rédacteurs du journal de Paris offrent une somme de 1200 livres pour les frais de la guerre. On vouloit rejeter leurs offres, cependant elles sont acceptées.

Danton, en opinant pour qu'on accepte la démission de Beurnonville, dit qu'il étoit très-intéressant que dorénavant la convention fit choix des ministres dans son sein, en déclarant néanmoins, à son égard, qu'il n'accepteroit jamais de place. Cette proposition a été vivement soutenue par Robespierre, qui a tout simplement dit qu'il se sentoit les forces & le talent nécessaires pour le ministère. Mais la convention passe à l'ordre du jour.

On passe encore à l'ordre du jour sur la proposition d'un membre, qui vouloit que les députés de la convention, qui pouvoient être investis de quelque pouvoir, soit dans les armées, soit dans l'administration, soit dans le culte religieux fussent tenus d'opter.

Décret qui ordonne que Beurnonville ne quittera pas Paris avant d'avoir rendu ses comptes.

On souscrit à Paris au bureau de la Vedette, boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Denis, N^o. 1.
Le prix de l'abonnement est de 27 livres pour l'année, 15 liv. pour six mois, 7 liv. 10 sols pour trois mois. On peut s'abonner pour deux mois en envoyant un assignat de cent sols.